

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2013

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du PAF de la Ville de Saint Étienne du Rouvray.
2	Dans le cadre du PAF de la Ville de Saint Étienne du Rouvray et de l'opération 900 049 - Boulevard Lénine, réduction du périmètre de cette opération au stock porté par l'EPF, soit les parcelles cadastrés section AN n°s 7 et 8 et transfert de la parcelle cadastrée AO n°21 vers l'opération 900 258.
3	Dans le cadre du PAF de la Ville de Saint Étienne du Rouvray et de l'opération 900 043 – Centre Ville, réduction du périmètre de cette opération aux deux parcelles en stock cadastrées section AV n°18 et AW n°495 pour le développement d'un secteur d'habitat en extension urbaine sur cette zone.
4	Dans le cadre du PAF de la Ville de Saint Étienne du Rouvray et de l'opération 900 057 – DPU rues Seguin-Paris, élargissement du périmètre de prise en charge à une partie de la parcelle AL 215, propriété de RFF.
5	Dans le cadre du PAF de la Ville de Saint Étienne du Rouvray et de l'opération 900 506 – Touflet, acquisition, à la demande de la Ville de Saint Étienne du Rouvray, des parcelles cadastrées section AZ n°s 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343 et 344, destinées à une opération d'habitat.
6	Dans le cadre du PAF de la Ville de Saint Étienne du Rouvray et de l'opération 900 507 – Troc de l'Île, acquisition, à la demande de la Ville de Saint Étienne du Rouvray, des parcelles cadastrées section AK n°s 506 et 508 destinées à une opération d'habitat.
7	Approbation du PAF de la Ville de Caudebec lès Elbeuf.
8	Dans le cadre du PAF de la Ville de Caudebec lès Elbeuf et de l'opération 920 627 – rue de la République, réduction du nouveau périmètre de prise en charge initiale (CA du 23/06/1997) et acquisition, à la demande de la Ville de Caudebec lès Elbeuf, des parcelles cadastrées section AK n° 77 (reste des lots), 213 (reste des lots), 79, 249, 248, 270 et AH n°346.
9	Dans le cadre du PAF de la Ville de Caudebec lès Elbeuf et de l'opération 920 680 – Îlot Suchetet, réduction du périmètre de prise en charge initiale (CA du 25/11/2009) et acquisition, à la demande de la Ville de Caudebec lès Elbeuf, des parcelles cadastrées section AN n°s 598, 599 et 595.
10	Dans le cadre du PAF de la Ville de Caudebec lès Elbeuf et de l'opération 920 621 – Ecoquartier Uggate, transfert de cette opération du PAF de la CREA vers le PAF de la ville de Caudebec lès Elbeuf et acquisition, à la demande de la Ville de Caudebec lès Elbeuf, des parcelles contenues dans le périmètre de la carte ci-jointe.
11	Acquisition, à la demande de la Commune de CARPIQUET (14), de quatre parcelles contiguës sises sur le territoire communal, cadastrées section BE n°s 1, 2, 25 et 26, représentant une surface de 3 212 m².
12	Acquisition, à la demande de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE (27), d'une parcelle, sise sur le territoire de la ville de Louviers, cadastrée section BD n°12, pour 649 m².
13	Acquisition, au besoin dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique, à la demande de la Commune de GRANVILLE (50), d'un ensemble de parcelles, sises sur le territoire communal, figurant sur le plan joint, représentant une superficie totale d'environ 34,4 hectares.
14	Acquisition, à la demande de la Commune de LILLEBONNE (76), de deux parcelles, sises sur le territoire communal, cadastrées section AK n°s 315 et 316, représentant une superficie de 299 m², contiguës au périmètre initialement pris en charge en 2009.
15	Acquisition, à la demande de la Commune de YERVILLE (76), d'une parcelle de terrain, sise sur le territoire communal, cadastrée section AC n° 86, pour 23 681 m².

16	Majoration de l'autorisation de programme de l'intervention LISIEUX « Plateau de Rocques », afin de régler les frais d'avocat dans le cadre de la procédure d'appel.
17	Majoration de l'autorisation de programme de l'intervention PETIVILLE « Lieudit Hameau du Cul tu Tôt », afin de tenir compte de la réévaluation du prix du mètre carré à 10 € en 2012 au lieu de 4 € en 2005.
18	Changement d'outil foncier, pour une DUP, de l'intervention DEVILLE LES ROUEN « Site SPIE », inscrite au Programme d'Action Foncière de la COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE.
19	Accord d'un gel de l'application des pénalités de retard pour une période de six mois, applicable aux échéances de 2013 antérieures à la prochaine séance du Conseil d'Administration, à la CODAH (76), sur le rachat de l'ensemble immobilier sis 16 impasse Gambetta à Harfleur, et cadastré section AH n°s 222 et 322.
20	Sous réserve de la décision du Conseil Régional sur son cofinancement, approbation de la prise en charge des enveloppes financières complémentaires pour l'opération IMV à l'Aigle et pour l'opération concernant le hangar agricole à Grentheville, selon les clés de financement du fonds friches.
21	Sous réserve de la décision finale du Conseil Régional de Haute-Normandie, approbation du 17 ^{ème} programme d'interventions pour les friches en Haute-Normandie.
22	Prise en charge d'une étude de reconversion du site Petroplus à Petit-Couronne.
23	Prise en charge d'une étude de programmation d'un ancien site d'activité, rue du Doult Vitran à Pont Audemer (27).
24	Prise en charge d'une étude d'urbanisme pré-opérationnel sur la commune de Saint Aubin lès Elbeuf (76).
25	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 15 logements sociaux collectifs concernant l'opération « Le Haras » à Serquigny.
26	Cession à la Commune du Vaudreuil (27) d'un ensemble foncier situé en bordure de l'Eure représentant 8ha 10a 44ca, cadastré section E nos 694, 695, 697, 698, 699, 700, 704, 708, 710, 711, 754, 755, 757, 759, 761, 763, 833, 837 et 839.
27	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer la convention de partenariat qui prévoit une participation financière de l'EPF Normandie pour le financement de la Biennale d'architecture et d'urbanisme de Caen.
28	Renouvellement de la convention de partenariat entre l'EPF Normandie et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et autorisation donnée au Directeur Général pour signer tout acte et document y afférent.